

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par le secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que :

Conformément à l'article 6.1.1 du *Code municipal*, la Municipalité de Saint-Anselme a aliéné les biens ci-dessous mentionnés autrement qu'à l'enchère ou par soumission publique durant le mois de juillet 2020.

Biens aliénés	Date	Acquéreur(s)	Prix
5 959 034	09-07-2020	Blais Construction inc.	42 900.00\$

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du contrat de vente au bureau de la Municipalité, 134, rue Principale à Saint-Anselme aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Anselme ce 3^e jour du mois d'août 2020.



Louis Felteau
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, résidant à Saint-Anselme certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le règlement n°437, soit le règlement relatif aux modalités de publication des avis publics, entre 11 et 17 heures de l'après-midi, le 3^e jour du mois d'août 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3^e jour du mois d'août 2020.



Louis Felteau
Secrétaire-trésorier

